

Réunion de la Commission Locale de l'Eau

15 juin 2010 – 14h30

Méricourt-sur-Somme

Compte-rendu

Le 15 juin 2010, les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Haute Somme se sont réunis à 14h30 dans les locaux de la mairie de Méricourt-sur-Somme, sous la présidence de Monsieur Bernard LENGLET.

Rappel de la composition de la CLE	}	Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (22 membres)
		Collège des usagers (11 membres)
		Collèges des représentants de l'Etat et des Etablissements publics (11 membres)
		Personnes également présentes à la réunion, mais sans droit de vote

La séance de la CLE est ouverte à 15h15.

Etaient présents à la réunion :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur Bernard LENGLET	Président de la CLE et de l'AMEVA
Monsieur Gilbert SIMEON	Représentant de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin et président de la commission thématique « risques majeurs
Monsieur Bernard DECROIX	Président de l'ASPEE et président de la commission thématique « gestion et protection des milieux naturels »
Monsieur Daniel DERLY	Maire d'Eclusier-Vaux
Monsieur Maurice CAUDRON	Maire de Curlu
Monsieur Hugues PAVIE	Maire de Foreste
Monsieur Dominique ROUART	Directeur délégué de la société LUNOR distribution
Monsieur Jean-Paul VORBECK	DREAL Picardie
Monsieur Pierre MOROY	DISEMA Somme
Madame Géraldine AUBERT	Agence de l'Eau Artois Picardie
Messieurs Joël NOISETTE et Franck DALMASSE	Voies Navigables de France (subdivision de Saint-Quentin et Péronne)
Messieurs Francis CATHELAIN et Frédéric COURTOIS	ONEMA de la Somme
Monsieur Jean-Pierre LOCQUET	Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Vermandois
Madame Denise LEFEBVRE	Vice-présidente au patrimoine naturel, Communauté d'agglomération de Saint-Quentin
Monsieur Alain SAVARY	Administrateur FDAAPPMA 80
Mademoiselle Marie-Olivia ALLARD	Conseil Régional de Picardie
Madame Gwenaëlle MELENEC	Conseil Général de la Somme
Madame Chantal LUCQ	SYRAL (Direction environnement-affaires réglementaires-relations externes)
Monsieur Frank BEAUVARLET	Maire de Méricourt-sur-Somme
Monsieur Olivier MOPTY	Directeur de l'AMEVA
Monsieur Ludovic BURET	Stagiaire AMEVA
Mademoiselle Mélanie LECLAIRE	Animatrice du SAGE de la Haute-Somme - AMEVA

Etaient excusés et représentés (pouvoir donné selon le décret du 10 août 2007) :

Nom	Fonction/Organisme	Pouvoir donné à ...
Monsieur Dominique CAMUS	Conseiller Général du canton de Saint-Simon	Monsieur Bernard LENGLET
Monsieur Roland RENARD	Conseiller Général du canton de Saint-Simon	Monsieur Daniel DERLY
Monsieur Philippe BUTEZ	Maire de Heudicourt	Monsieur Maurice CAUDRON
Monsieur Alain CARRIERE	Maire de Golancourt	Monsieur Hugues PAVIE
Madame Evelyne GADROY	Présidente de l'Office du Tourisme Haute Somme	Monsieur Bernard DECROIX

Etaient excusés :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur le Sous-Préfet de Péronne	
Monsieur Jacques DESTOUCHES	Sous-préfet de Saint-Quentin
Monsieur Jean-Jacques COTTEL	Conseiller Général du canton de Bapaume
Monsieur Marcel LECLERE	Maire de Bellicourt
Monsieur Alain VAN HYFTE	Maire de Ollezy
Monsieur Jean LEFEVRE	Maire de Saint-Simon
Monsieur Jacques MORTIER	Président de l'Association agréée « Pour le littoral picard et la Baie de Somme » et administrateur de l'agence de bassin Artois-Picardie et président de la commission thématique « gestion de la ressource »
Monsieur Guy LACHEREZ	Président de la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Monsieur François CREPIN	Technicien supérieur à la Fédération des Chasseurs de la Somme
Monsieur Eliel KESTELOOT	Chef de secteur Somme à la SAUR
Monsieur Jean-François BLONDEL	Conseil Général du Pas-de-Calais
Monsieur Denis BOULANGER	Représentant du Syndicat de la Vallée des Anguillères

Etaient absents :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur François VEILLERETTE	Conseiller Régional de Picardie
Monsieur Michel BOULOGNE	Conseiller Général du canton de Roisel
Monsieur Gérard LECOMTE	Conseiller Général du canton de Guiscard
Monsieur Jacques MERLIER	Maire de Mesnil Saint-Nicaise
Monsieur Francis ARCHINTINI	Maire de Saint-Christ-Briost
Monsieur Alain SCHIETTECATTE	Maire de Villecourt
Madame Marguerite LEFEBVRE	Maire de Rocquigny
Monsieur Eric FRANCOIS	Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme
Monsieur André SALOME	Président de la Communauté de Communes du Pays Neslois
Monsieur Marcel JEANSON	Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie
Monsieur Claude SELLIER	Président du Comité Départemental de canoë-kayak de la Somme
Monsieur Jean de LAMARLIERE	Président de l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de l'Est de la Somme
Monsieur Pierre HANTUTE	Président de l'Association locale UFC Que choisir Amiens
Monsieur le Préfet coordonnateur de Bassin représenté par la DREAL Picardie	
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme	
Mission Inter-Services de l'Eau de l'Aisne	
Office National de la Chasse	
Conseil Général de l'Aisne	
Conseil Général de l'Oise	

Contact

Commission Locale de l'Eau - AMEVA
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80
sagehautesomme@orange.fr

Ordre du jour

Les points traités sont les suivants :

- ① Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE du 19 novembre 2009
- ② Validation de l'état des lieux/diagnostic du SAGE Haute Somme – Identification des premiers enjeux du territoire
- ③ Rappel sur le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et Règlement du SAGE
- ④ Présentation du Projet Agro-Environnemental
- ⑤ Questions diverses/Perspectives : lancement des études de lutte contre l'érosion, accompagnement des communes dans la réalisation de leur plan de désherbage, plaquette de communication, visites thématiques
- ⑥ Retour d'expérience de M. Beauvarlet, maire de Méricourt-sur-Somme, sur la réhabilitation des marais communaux

Le document présenté en réunion et compte-rendu sont consultables sur le site Internet de l'AMEVA :

<http://ameva.org> : rubrique « Actions-Projet » - SAGE Haute-Somme

Préambule

Monsieur LENGLET remercie les participants de leur présence, ainsi que Monsieur BEAUVARLET, maire de Méricourt-sur-Somme, qui accueille les membres de la CLE dans les locaux de sa commune.

Il rappelle que les membres de la CLE se réunissent aujourd'hui pour la sixième fois depuis l'installation de cette instance et que la réunion de ce jour doit permettre de valider les premiers documents : l'état des lieux, le diagnostic et l'atlas cartographique. Ce sont les premiers outils permettant aux acteurs de l'eau de la Haute Somme de travailler dans la concertation.

Les commissions thématiques se réuniront en octobre prochain afin de travailler sur les enjeux et les objectifs du territoire

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE du 19 novembre 2009

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

2. Validation de l'état des lieux/diagnostic du SAGE Haute Somme – Identification des premiers enjeux du territoire

Les **phases de mise en place du SAGE Haute Somme** sont rappelées :

- Délimitation du périmètre du SAGE (phase d'émergence) : approbation en 2006
- Composition de la CLE (phase d'instruction) : approbation en 2007
- Phase d'élaboration comprenant l'état des lieux et le diagnostic : démarrage en décembre 2007
Approbation de l'état des lieux et du diagnostic : juin 2010
- Approbation du PAGD/règlement (phase d'élaboration) : prévue pour 2012
- Phase de mise en œuvre : prévue pour 2013

Les données présentées en CLE contenues dans l'état des lieux ont préalablement été validées en commissions thématiques. En ce qui concerne les 4 commissions thématiques et compte tenu de la transversalité des thèmes abordés dans la **commission activités économiques** avec les 3 autres commissions, il est proposé aux membres de la CLE de supprimer cette commission. Ses problématiques seront traitées de façon transversale dans les commissions « gestion et protection des milieux naturels », « risques majeurs » et « gestion de la ressource ».

➔ Les membres de la CLE approuvent cette proposition.

L'état des lieux et le diagnostic sont présentés en 3 parties :

- ✓ gestion et protection des milieux naturels ;
- ✓ gestion de la ressource en eau ;
- ✓ risques majeurs.

L'animatrice précise que l'ensemble du diagnostic ne sera pas présenté aujourd'hui, puisque de nombreuses données ont déjà été validées en CLE. L'accent sera principalement mis sur les données qui n'ont jamais été abordées en CLE.

A- Gestion et protection des milieux naturels

- ✚ **Connaissance des milieux** (ZNIEFF, ZICO, réserve naturelle) : 5,5 % du territoire sont des zones humides.
- ✚ **Outils de restauration** : Natura 2000 (SVA/AMEVA), programme d'entretien et d'aménagement des affluents de la Somme 2010-2015 (syndicats de rivière/EPCI/AMEVA), Etude globale Haute Somme (SVA).

Monsieur DECROIX demande si les notions de perturbation par rapport aux usages sont prises en compte dans les Zones de Protection Spéciales.

Monsieur LENGLET indique que cela est pris en compte et notamment travaillé avec la Fédération de chasse de la Somme. Cette thématique sera abordée lors du COPIL Natura 2000 du 5 juillet à l'AMEVA.

🔗 **97 obstacles** à la continuité écologique (ROE) : essentiellement des barrages et des écluses.

Monsieur CATHELAIN précise que les obstacles sur le site des étangs de la Haute Somme, soit environ 45 km, ne sont pas recensés dans le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement.

Monsieur MOROY indique que le classement des cours d'eau est en cours de réalisation. Les cours d'eau de la Haute Somme devraient être classés en liste 1, ce qui interdit la construction de nouveaux ouvrages faisant obstacles à la continuité écologique (quel qu'en soit l'usage). La liste 2 oblige à l'équipement ou à la gestion des ouvrages permettant d'assurer le transport suffisants des sédiments et la circulation des poissons migrateurs dans un délai de 5 ans après publication de l'arrêté de classement. Le classement est prévu pour fin 2011 – début 2012.

🔗 Principales **espèces invasives** végétales : Jussie, Renouée du Japon, Myriophylle du Brésil. Actions de lutte en cours : SVA ; Conservatoire Botanique National de Bailleul et AMEVA.

Les principaux enjeux/objectifs, compatibles au SDAGE, identifiés par rapport à cette thématique sont :

- L'atteinte du bon état/potentialité des masses d'eau superficielle ;
- La préservation et restauration des zones humides ;
- La gestion des sédiments pollués des cours d'eau et plans d'eau ;
- L'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau et la restauration de la potentialité piscicole ;
- La sensibilisation de la population à la protection des zones humides.

B- Gestion de la ressource en eau

🔗 **Aspect qualitatif des eaux superficielles**

Selon le SEQ Eau, les principaux paramètres déclassants de la **qualité physico-chimique** des eaux superficielles sont les nitrates et les matières organiques oxydables. Les paramètres déclassants de la **qualité chimique** sont les produits phytosanitaires. Le glyphosate et le diuron sont les plus retrouvés dans les eaux de surface.

Monsieur VORBECK précise qu'en ce qui concerne les nitrates, la limite du bon état fixée par le SDAGE est de 50 mg/l et que l'état est donc bon sur la Haute Somme.

La **qualité biologique** est évaluée grâce aux indices IBGN, IBD et IPR qui indiquent une qualité globalement moyenne, mais qui tend à s'améliorer ces dernières années. Les données sont cohérentes avec la qualité physico-chimique.

🔗 **Aspect qualitatif des eaux souterraines**

Les nitrates et les produits phytosanitaires sont les principaux paramètres déclassants de la **qualité chimique**, les plus retrouvés sont l'atrazine et ses produits de dégradation.

Sur la Haute Somme, l'eau potable est exclusivement issue des eaux souterraines.

Les principaux enjeux/objectifs, compatibles au SDAGE, identifiés par rapport à l'aspect qualitatif sont :

- La protection de la ressource et des captages afin d'atteindre les objectifs de la DCE pour les 2 masses d'eau souterraine du territoire (bon état 2027)
- La préservation l'ensemble des bassins d'alimentation des captages voire leur reconquête
- La lutte contre les pollutions diffuses

🔗 **Aspect quantitatif**

Des prélèvements sont effectués pour l'alimentation en eau potable, l'agriculture et l'activité industrielle. En 2006, ce sont 41 millions de m³ qui ont été prélevés dans les eaux souterraines, dont 45 % par les industries (essentiellement le secteur agro-alimentaire), 28 % par le secteur agricole et 27 % pour l'eau potable. Les prélèvements industriels ont fortement diminué depuis 2000.

Monsieur ROUART précise qu'il tenir compte des industries qui ont fermé durant les dernières années.

Mademoiselle LECLAIRE indique que les industriels qui effectuent les plus gros prélèvements fonctionnent toujours et que des efforts ont été faits pour réduire les volumes prélevés.

Monsieur PAVIE indique que la profession agricole a également fait des efforts quant aux prélèvements dans les eaux souterraines : certains épandent les eaux résiduaires agro-industrielles afin de réduire leurs prélèvements dans la nappe.

🔗 **Usages et sources de dégradation**

• **Usage domestique** : 27 stations d'épuration → 26 % des communes raccordées pour 72 % de la population. Le rendement du traitement de l'azote et du phosphore est correct pour les 4 stations d'épuration concernées par une obligation de traitement.

Des SPANC sont en place dans 76 % des communes du bassin. Le diagnostic des installations d'assainissement non collectif est en cours de réalisation pour la majeure partie des communes.

- **Usage agricole** : 60 % des communes présentent une Surface Agricole Utile (SAU) supérieure à 70 % de leur superficie communale. La pression agricole est donc importante sur la Haute Somme. Depuis 1979, une réduction du nombre d'exploitants par commune a été constatée mais aussi une augmentation de la SAU moyenne par exploitant. Les cultures industrielles (betteraves, pommes de terre) sont importantes sur la Haute Somme (environ 25 %) et des contrats sont passés avec les agro-industries, ce qui engendre parfois des obligations d'irrigation des cultures. A noter que l'élevage n'est que peu présent sur le territoire.
- **Usage industriel** : les industries de l'agro-alimentaire (plus gros consommateur d'eau), du textile et de la chimie sont les plus présentes sur le territoire. On dénombre 16 ICPE qui effectuent des rejets dans les milieux aquatiques et 17 sites recensés en tant que « sites et sols pollués » (principalement sur Saint-Quentin, Ham et Eppeville).
- **Activités de loisirs liées à l'eau** : on dénombre 9 AAPPMA, dont 7 dans la Somme et une pisciculture à Saint-Christ-Briost. Monsieur MOPTY indique que le domaine piscicole est régi par les Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) de l'Aisne et de la Somme. La gestion halieutique est cadrée par les Plans de Développement de Loisirs Pêche (PDLP). On constate donc la réalisation d'efforts entre les usages et la gestion des milieux. Monsieur MOROY ajoute que le bénéficiaire du droit de pêche a l'obligation de gérer son espace. Plusieurs projets de développement économiques existent : le canal Seine-Nord Europe, la Véloroute Voie Verte, l'étude globale Haute Somme, etc. Ceci peut permettre de développer des réseaux de sites éco-touristiques.

Les principaux enjeux/objectifs, compatibles au SDAGE, identifiés par rapport aux usages et pressions sont :

- L'atteinte du bon état/potentiel des masses d'eau du territoire ;
- La préservation et la reconquête des zones humides ;
- La lutte contre les pollutions diffuses ;
- La conciliation des différents usages.

En ce qui concerne les **zones humides**, monsieur VORBECK rappelle que le SAGE doit délimiter les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et par conséquent inventorier et délimiter les zones humides.

Monsieur MOPTY demande si la DREAL Picardie possède un cahier des charges pour la réalisation de cet inventaire.

Monsieur VORBECK indique que les SAGE de l'Oise Aronde et de l'Automne réalisent actuellement ce type d'inventaire et que des cahiers des charges doivent être disponibles. Il précise que le coût de cet inventaire sur le territoire de l'Oise Aronde est de 80 000 €.

Mademoiselle LECLAIRE demande si les inventaires déjà réalisés peuvent être utilisés (zones Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, etc.).

Monsieur MOROY indique qu'il faut vérifier comment les délimitations de ces zones ont été faites car elles peuvent ne pas être suffisamment précises pour être utilisées par la police de l'eau.

Monsieur PAVIE souligne que les communes qui réalisent leur PLU doivent délimiter les zones humides et que cela est fait pour environ 50 % des communes de l'Aisne, ce qui pourrait donc être utilisé.

Monsieur VORBECK indique que ces délimitations ne sont pas suffisamment précises.

Monsieur SIMEON indique que les services de l'Etat sont présents dans les réunions de PLU et qu'il est dommage qu'ils ne précisent pas lors de ces réunions que les délimitations de zones humides sont insuffisantes car de ce fait, le coût est majoré.

Monsieur MOPTY indique que la commission thématique gestion et protection des milieux naturels se réunira avec la DISEMA, la DREAL et l'AEAP sur cette thématique des zones humides afin que des décisions soient prises sur la méthode de travail et que l'inventaire puisse être réalisé.

C- Risques naturels

La protection

48 % des communes sont concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle inondations et coulées de boue ; 16 % sont concernées par un arrêté inondation par remontée de nappe.

Des Plans de Préventions des Risques (PPR) ont donc été mis en place sur le bassin. Ce sont 29 communes qui sont concernées par un PPR approuvé et 17 par un PPR prescrit. Les PPR permettent de prendre en compte les risques dans l'aménagement du territoire.

La prévention

Afin d'éviter l'oubli de la catastrophe et les erreurs d'aménagement sur des terrains exposés à des risques, onze repères de crue ont été implantés entre Péronne et Corbie. Ces repères sont importants dans la culture du risque.

La prévision

Quatre stations Météo-France sont installées sur la Haute Somme (Bray-sur-Somme, Villers-Carbonnel, Clastres et Fontaineles-Clercs). Elles permettent de suivre les précipitations et leur évolution afin d'avertir la population en cas de risque.

Il existe également 2 stations Vigicrues (gérées par le Service de Prévision des Crues – DREAL Nord-Pas-de-Calais) à Eclusier-Vaux et Bray-sur-Somme. Elles suivent en temps réel les débits des cours d'eau et leur hauteur. L'objectif est de prévoir l'inondation afin d'alerter la population en cas de risque.

Les principaux enjeux/objectifs, compatibles au SDAGE, identifiés par rapport à cette problématique sont :

- Le contrôle et la réduction de la vulnérabilité vis-à-vis des risques naturels (inondations et coulées de boue essentiellement) et des risques technologiques
- Le contrôle et la limitation de l'aléa inondation/ruissellement-érosion des sols
- Le développement de la gestion de crise et l'entretien de la mémoire du risque

Approbation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE de la Haute Somme

L'état des lieux a mis évidence un manque vis-à-vis de l'inventaire des zones humides et des obstacles à la continuité écologique. Ces 2 inventaires pourront être réalisés dans le cadre du SAGE.

Monsieur VORBECK indique qu'il faudra également développer davantage les scénarios tendanciels.

Les membres de la CLE n'ayant plus de remarques ou de questions vis-à-vis de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE, le document et son atlas cartographique sont approuvés. Monsieur LENGLET indique que les remarques faites durant la réunion seront prises en compte.

Monsieur VORBECK précise qu'une évaluation environnementale du SAGE doit être faite et que la CLE peut d'ores et déjà demander la note de cadrage à la DREAL Picardie.

L'état des lieux et le diagnostic étant approuvés, les membres des commissions thématiques et de la CLE vont désormais travailler sur les enjeux et les objectifs du territoire. Ceci permettra de définir les mesures de gestion puis les moyens financiers et les modalités de mise en œuvre du SAGE.

3. Rappel sur le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD)

Le PAGD doit :

- **définir** les **conditions** de réalisation des **objectifs** permettant de **satisfaire** aux principes de **gestion équilibrée** des **ressources** en eau et des ressources piscicoles ;
- évaluer les moyens financiers et techniques nécessaires à la mise en œuvre du SAGE.

Les documents du PAGD comprennent :

- une synthèse de l'état des lieux/diagnostic
- les principaux enjeux de la gestion de l'eau
- les objectifs généraux permettant de satisfaire les principes de gestion équilibrée
- l'identification des moyens prioritaires pour atteindre ces objectifs
- le calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre
- l'évaluation des moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE et à son suivi

Le PAGD est accompagné d'un règlement opposable au tiers.

4. Projet Agro-Environnemental

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal qui identifie 6 enjeux dont un enjeu concernant la ressource en eau. Cet enjeu est le plus représentatif sur le territoire du SAGE. Il concerne 97 communes. Il est donc proposé aux membres de la CLE, que le SAGE par le biais de sa structure porteuse, se porte opérateur Mesures Agro-Environnementales (MAE). Les MAE sont la combinaison d'un ensemble d'obligations et d'une rémunération, elles sont souscrites pour 5 ans. Les objectifs des mesures, basées sur le volontariat des exploitants agricoles, sont :

- ✓ le soutien à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
- ✓ la préservation de l'état des ressources naturelles sur des zones ciblées

La présence d'un opérateur MAE est nécessaire pour qu'un exploitant agricole puisse contractualiser des MAE. Le rôle de l'opérateur consiste à sensibiliser la profession agricole vis-à-vis des mesures les plus adaptées à leur mode de culture et aux enjeux environnementaux de leur territoire. Il doit également accompagner les agriculteurs dans le montage des dossiers, en partenariat avec les chambres d'agriculture.

5. Questions diverses

Etudes de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Deux études sont en cours :

- ✓ au nord du territoire du SAGE, en partenariat avec la communauté de communes du canton de Combles, soit 15 sous bassins concernés pour une superficie de 4615 ha.
- ✓ à l'est du territoire, en partenariat avec la communauté d'agglomération de Saint-Quentin, soit 14 sous-bassins versants pour 3280 ha.

Les bureaux d'études ont été sélectionnés et le 1^{er} COPIL de lancement se déroulera fin juin pour les 2 secteurs. La durée de chaque étude est de 12 mois.

L'objectif est de lutter contre les phénomènes d'érosion, de protéger la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau, ainsi que les biens et les personnes.

Réduction des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts dans les collectivités

Les chefs-lieux de canton du territoire du SAGE ont été sollicités pour ce projet de réalisation de plan de désherbage dans le but de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, soit une vingtaine de communes sur le bassin. Ce sont 7 communes qui ont répondu positivement : Doingt, Etreillers, Fresnoy le Grand, Montescourt-Lizerolles, Roisel, Saint-Simon, Vermand.

Ce travail se fera en partenariat avec la FREDON et sera subventionné à hauteur de 80 % par le Conseil Régional de Picardie et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Là aussi, l'objectif est de protéger les milieux aquatiques et la ressource en eau, et de sensibiliser les collectivités vis-à-vis de l'utilisation de ces substances chimiques.

Visites thématiques

Il est proposé aux membres de la CLE d'organiser 1 à 2 visites thématiques annuelles sur différents domaines tels que l'assainissement, l'eau potable, l'agriculture, la restauration de milieux aquatiques, etc.

Cette proposition est approuvée par les membres de la CLE.

Plaquette de communication

L'état des lieux et le diagnostic du territoire étant approuvés, il est proposé aux membres de la CLE que soit réalisée une plaquette de communication reprenant les grands points du diagnostic, les principaux enjeux et des exemples d'actions. Cette plaquette pourra être envoyée à l'ensemble des communes et des collectivités du territoire du SAGE qui ne sont pas systématiquement informées de l'avancée du travail.

Les membres de la CLE approuvant ce projet, une version provisoire sera présentée en 2011 pour validation.

Echéancier

Fin 2010, les commissions thématiques se réuniront afin d'identifier les enjeux, et de définir les objectifs. Ce travail devrait être présenté lors de la prochaine réunion de CLE.

En 2011, les membres de la CLE devront valider l'organisation du PAGD, ainsi que les premières mesures du SAGE.

En 2012, le PAGD du SAGE Haute Somme sera rédigé puis présenté à la CLE pour validation, de même que le règlement du SAGE, qui lui devra s'appuyer sur un soutien juridique, dans la mesure où il nécessite des compétences particulières.

6. Retour d'expérience sur la réhabilitation des marais communaux de Méricourt-sur-Somme

Monsieur Beauvarlet, maire de Méricourt-sur-Somme, a fait part de son expérience aux membres de la CLE quant à la restauration des marais communaux.

En 2006, les baux sont arrivés à terme après 40 ans de location. La commune a alors souhaité supprimer l'ensemble des habitats légers de loisirs (caravanes, chalets, etc.) afin de restaurer et de valoriser la zone des marais.

La commune étant membre du Syndicat de la Vallée des Anguillères, la maîtrise d'ouvrage a été portée par cette structure.

Les opérations de réhabilitation ont débuté en 2007 avec la refonte des étangs qui sont passés de 23 étangs rectangulaires à 6 étangs ayant retrouvé un aspect naturel avec des berges en pente douce ; la création de frayères ; la restauration d'étangs à vocation halieutique ; la création d'un plan d'eau à vocation cynégétique avec l'implantation d'une hutte de chasse ou encore la mise en place d'une mare et d'un sentier pédagogiques, accompagné d'un audio-guide.

Tout en restaurant les fonctionnalités écologiques propres aux zones humides, ce projet a permis de développer l'écotourisme en conciliant plusieurs usages des milieux tout en les respectant. Il a également permis le retour d'espèces animales et végétales variées dont certaines avaient disparu compte tenu de l'état du site.

Ce projet a coûté plus d'un million d'euros et a été financé par le Feder, la commune, le conseil général de la Somme et le Conseil régional de Picardie.

Une zone plus sensible, gérée par le Conservatoire de Espaces Naturels de Picardie, est exempte de toute fréquentation du public.

Les membres de la CLE se sont ensuite rendus sur le site des marais de Méricourt-sur-Somme afin de visualiser la façon dont peuvent être restaurés des marais.

La prochaine réunion de la CLE devrait avoir lieu en fin 2010 / début 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur LENGLET remercie les participants et lève la séance à 17h45.